



République Française  
Département de l'Oise  
Arrondissement de  
Senlis

## COMPTE RENDU DE LA REUNION

### CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2019

Le sept octobre deux mil dix-neuf à 20 heure 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Gilles SELLIER, Maire.

**Etaient présents** : Gilles SELLIER, Anne-Marie PAULET, Abdelhafid MEZOUAGHI, Frédéric BUCKNER, Claude DRANCY, Jacques-André LANOIZELET, Raymonde DUMANGE, Pascal VALADE, Evelyne ANNERAUD-POULAIN, Roger PIERRE, Line COTTIN, Héloïse SELLIER, Jean-Paul NICOLAS NELSON, Angélique CARPENTIER.

**Excusés** : Odile DESMONTIER, Bernadette MOREL (a donné procuration à Anne-Marie PAULET), Virginie DUMANGE (a donné procuration à Gilles SELLIER), Catherine ASSEMAT, Richard RENAULT, Céline DEHAN (a donné procuration à Evelyne ANNERAUD-POULAIN), Marc VANTROYS (a donné procuration à Roger PIERRE).

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des présents et ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h05.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Evelyne ANNERAUD POULAIN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Conseillers présents pour les débats :

---

En exercice :  
21

---

Présents : 14

---

Votants : 18

### Parole au public :

*Transfert des compétences eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020, à la communauté de communes du Pays de Valois :* Monsieur le Maire confirme au public que la décision de s'opposer à ce transfert (Délibération 2019/40 du 03 juin 2019) fera l'objet d'un article explicatif dans le journal municipal.

*Affichage public :* le public informe l'Assemblée que l'ordre du jour du Conseil Municipal n'est pas affiché sur l'ensemble du territoire notamment sur le panneau de la Croix d'Andole.

*Etat des trottoirs et de la voirie :* le public déplore le mauvais état des trottoirs et le manque d'entretien des caniveaux notamment rue Missa et rue du Puisseau. Monsieur le Maire prend acte des remarques et précise que la rue du Puisseau va être refaite au cours du second trimestre 2020 avec le concours du Département de l'Oise.

*Eclairage public :* le public souligne les pannes récurrentes de l'éclairage public. Monsieur le Maire est conscient du problème et informe le public qu'un plan de rénovation des installations est lancé. Il précise que ce chantier est important et demande des moyens financiers conséquents (environ deux millions d'euros). En attendant, le prestataire en charge de l'entretien des éclairages publics est systématiquement sollicité dès qu'un administré signale des anomalies afin de trouver des solutions aux problèmes.

### Parole à l'opposition :

#### *1. Fuite d'eaux usagées / Nonette :*

Madame Line COTTIN signale une fuite d'eaux usées qui se déverse dans la Nonette.

Monsieur le Maire saisira les services compétents pour y remédier afin d'éviter une pollution de la rivière.

#### *2. Survol de drones :*

Monsieur Roger PIERRE signale le survol fréquent de la Ville, notamment rue Jules DUBRULE, par des drones et demande si ces faits sont autorisés par la Commune.

Monsieur le Maire confirme que ce type de vol doit être déclaré en Mairie afin d'obtenir une autorisation. Les services de la Ville seront vigilants pour tenter d'identifier l'origine de ces vols.

### 3. *Fermeture du Trésor Public :*

Monsieur Roger PIERRE s'inquiète de la fermeture annoncée de l'agence du *Trésor Public* à NANTEUIL-LE-HAUDOUIN et demande à Monsieur le Maire d'annoncer les actions qu'il compte mener pour éviter ce retrait d'ici 2021.

Monsieur le Maire répond qu'il mène actuellement une réflexion sur le sujet avec son homologue, le Maire de CREPY-EN-VALOIS. De plus, il annonce que la Ville s'est portée candidate pour accueillir une Maison France Service qui permettra de maintenir sur place, sous une autre forme, la présence des services de l'Etat au plus près des Nanteuillais.

### 4. « Décharge » sur l'ancien terrain de la DIR actuellement occupé par les services techniques municipaux :

Monsieur Roger PIERRE, tout comme les riverains des ateliers municipaux situés rue de Crépy, s'inquiète des dégâts et des nuisances causés par l'existence d'une décharge sur ce terrain et souhaite connaître les suites données à ce dossier.

Monsieur le Maire explique que la Ville continue de demander aux services de l'Etat, en partie responsables de la présence de cette décharge et toujours propriétaires de cette parcelle, de faire le nécessaire pour dépolluer le site. La Police de l'eau et le Préfet de l'Oise ont été alertés par la Commune qui demande des actions concrètes et rapides. D'ailleurs, Monsieur le Maire annonce qu'une réunion avec le sous-préfet aura lieu le 29 octobre prochain pour trouver des solutions acceptables par les différentes parties concernées.

<b>ORDRE DU JOUR :</b>
------------------------

## **1 – Approbation du compte rendu du 02 septembre 2019 :**

Les membres de l'opposition font remarquer que :

1.1. Concernant le point 3 de l'ordre du jour, Modification du tableau du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal ne votent pas mais prennent simplement acte de cette modification du tableau. La Délibération 2019/43 du 02 septembre 2019 sera donc corrigée en conséquence.

1.2. La rédaction du point 6, Cession de la parcelle communale AI n°135, est imprécise ; il faut donc préciser qu'il s'agit bien de la cession de la parcelle communale AI n°135 dans son ensemble ce qui inclus la boulangerie « Kosior » et l'ensemble du bâtiment existant sur ce terrain.

1.3.

Le compte rendu du Conseil Municipal est approuvé par vote à main levée, à la **Majorité** des présents : trois abstentions (Roger PIERRE, Line COTTIN et un pouvoir – Marc VANTROYS).

## **2 – Avenant n°2 à la convention de portage N°CA EPFLO 2012 07/11-14/C78 :**

Monsieur le Maire rappelle que l’Etablissement Public Foncier Local du département de l’Oise (l’EPFLO) a acquis le 29 juin 2013, à la demande et pour le compte de la Commune, l’emprise de l’ancien lycée professionnel agricole du Valois (Rue du Moulin Ferry) d’une superficie de 1,8 hectare pour un montant global de 2 202 476 € (frais de notaire inclus).

L’objectif était d’y développer, en lien avec l’OPAC de l’Oise, un programme de logements et d’équipements, comportant notamment une maison médicale.

La délibération N° 2016/39 a approuvé le programme de logements et a transféré partiellement le bénéfice de la convention de portage foncier conclue avec l’EPFLO, et par conséquent l’engagement de rachat correspondant à l’OPH « OPAC de l’Oise ».

L’ancienne villa du Bel-air et du terrain annexe, ont été rachetés par la commune qui a toujours affirmé sa volonté de valoriser ce bâtiment, était alors envisagé pour un montant de 371 826€.

Suite aux études et négociations menées avec l’OPAC de l’Oise, cet organisme s’est engagé à reprendre la totalité de l’emprise et à y réaliser un projet conforme à la volonté communale.

La délibération N° 2019/52 précise le cadre de la réalisation de ce programme et les conditions de mise à disposition du foncier désormais composé de 5 lots tels que repris dans ladite délibération.

Aucune décision relative au lot 3 (bâti de l’ancienne villa du Bel-air), et sur lequel l’OPAC de l’Oise avait effectué une faisabilité pour y réaliser un programme de 7 logements, n’a été prise.

Dans la mesure où il semble préférable que ce patrimoine ancien reste affecté à un usage public, il a été demandé à l’OPAC de l’Oise, qui y a répondu favorablement, d’étudier la possibilité d’aménager ce bâtiment en maison des services susceptible d’être mise à disposition de la commune ou d’un autre prestataire.

Dans ce contexte, et pour permettre la finalisation de ce programme, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d’acter du transfert du portage foncier de ce lot 3 au profit de l’OPAC de l’Oise, et ce dans le cadre de l’avenant 2 à la convention de portage foncier approuvé le 2 septembre.

Il appartient ainsi aux membres du Conseil Municipal :

- de se prononcer sur l’affectation du lot 3 correspondant à l’ancienne villa du Bel-air qui pourrait être aménagé en maison de services plutôt que d’y développer un programme de 7 logements
- d’approuver la proposition d’inclure, au titre de l’avenant 2 à la convention de portage foncier, le transfert du bénéfice du portage et de l’engagement de rachat auprès de l’EPFLO de l’ensemble des cinq lots composant l’emprise foncière liée de ce projet global au profit de l’OPAC de l’Oise

- d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 à la convention de portage foncier CA EPFLO 2012 07/11-14/C78 entre la Commune, l'EPFLO et l'OPAC de l'Oise entérinant l'ensemble des dispositions précitées.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à l'**UNANIMITE** des présents, le Conseil Municipal donne son accord sur le principe précédemment exposé.

### 3 - Acceptation d'un don pour la Maison du Temps Libre :

Monsieur le Maire annonce que Madame PAULET Anne-Marie souhaite faire un don pour la Maison du Temps Libre pour le renouvellement du frigidaire d'un montant de 228.90€.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à l'**UNANIMITE** des présents, le Conseil Municipal accepte, de la part de Madame PAULET Anne-Marie, un don pour la Maison du Temps Libre pour le renouvellement du frigidaire d'un montant de 228.90€.

### 4 - Décision modificative n°02 – Budget Générale :

La commission des finances s'est réunie le 25 septembre 2019.

Madame Evelyne ANNERAUD POULAIN expose la demande d'approbation aux membres du Conseil Municipal de la Décision Modificative n°2 du budget général 2019 présentée comme suit :

		Dépenses		Recettes	
		Diminution de Crédit	Augmentation de Crédit	Diminution de Crédit	Augmentation de Crédit
<b>Fonctionnement</b>					
022-01	Dépenses Imprévues	83 400,00 €			
60613-01	Chauffage Urbain		8 000,00 €		
61521-823	Entretien de terrain		8 000,00 €		
615221-71	Entretien et réparations de Bâtiments		40 000,00 €		
615231-822	Entretien et réparations voiries		10 000,00 €		
023-01	Virement à la section investissement		17 400,00 €		
6419-01	Remb. sur rému. du personnel				18 000,00 €
611-01	Contrats prestations de services		18 000,00 €		
<b>Total</b>		<b>83 400,00 €</b>	<b>101 400,00 €</b>		<b>18 000,00 €</b>
<b>Investissements</b>					
021-01	Virement de la section fonctionnement				17 400,00 €
2183-020	Informatique Mairie		2 900,00 €		
2152-822	Voirie		13 500,00 €		
21318-324	Eglise		1 000,00 €		
<b>Total</b>		<b>0,00 €</b>	<b>17 400,00 €</b>		<b>17 400,00 €</b>

Il est expliqué à Monsieur Roger PIERRE, en réponse à son interrogation, que les 40 000 € affectés au chapitre 615221-71 seront répartis à part égale entre les travaux de la boulangerie « Kosior » et la MTL.

Monsieur Roger PIERRE affirme que ces dépenses vont réduire d'autant la plus-value attendue de la cession de la parcelle intégrant ladite boulangerie.

Monsieur le Maire rappelle que la priorité est de garantir le maintien de ce commerce en centre-ville.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à la **MAJORITE** des présents, 04 élus ne participent pas au vote (Mmes Line COTTIN, Angélique CARPENTIER, M. Roger PIERRE et un pouvoir – Marc VANTROYS), le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative n°2 du budget général 2019.

#### **5 - Remboursement franchise suite à un sinistre :**

Monsieur le Maire explique que le sinistre en date du 23 juillet 2019 mettant en cause la responsabilité civile de la Commune implique la prise en charge de la franchise.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à l'**UNANIMITE** des présents, le Conseil Municipal entérine la prise en charge de la franchise d'un montant de 298,05€ auprès de la société d'assurance PACIFICA.

#### **6 - Numérotation de voirie du local médical (anciennement lycée agricole)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de choisir le numéro de voirie du local médical (anciennement lycée agricole) situé rue Robert Delaître.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à l'**UNANIMITE**, les membres du Conseil municipal choisissent le 1 rue Robert Delaître.

#### **7 - Acceptation de dons versés à l'occasion de la course la Nanteuillaise**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le montant des dons reçu à l'occasion de la course pédestre la Nanteuillaise de septembre 2019 :

- OPAC : 100€ (par virement)
- Entreprise ENC : 100€ (Dépôt en espèce)
- La Serroise : 50€ (chèque n° 4180002 – Crédit agricole Brie Picardie)
- Centre Lecler le Plessis Belleville : 200€ (chèque 0014309 – Société Générale)

Soit un total de dons de 450€.

Il est précisé que l'entreprise de Monsieur Frédéric BUCKNER a réalisé des dons en nature (coupes) et que l'INTERMARCHÉ de la Commune a fourni les denrées alimentaires nécessaires au ravitaillement des coureurs.

Après en avoir délibéré et par vote à l'UNANIMITE, les membres du Conseil Municipal acceptent et approuvent le montant de dons de 450€.

## **8 - Achat d'un terrain à la SNCF – Parking de la Gare**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de la SNCF concernant la cession du parking situé sur la parcelle cadastrée AD 0110 (T006) d'une superficie de 460m<sup>2</sup> au prix de 3680€ HT (8€/m<sup>2</sup> HT).

L'acquisition de ce terrain permettra à la Commune d'aménager une aire de stationnement pour les voyageurs et le covoiturage.

Après en avoir délibéré et par vote à l'UNANIMITE, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à acquérir la parcelle cadastrée AD 0110 (T006) d'une superficie de 460m<sup>2</sup> au prix de 3680€ HT (8€/m<sup>2</sup> HT) et à signer tous les documents relatifs à l'achat du terrain.

A l'UNANIMITE, les membres du Conseil Municipal retirent de l'ordre du jour les points suivants :

- 9 - Retrait de neuf communes du SIVOM
- 10 - Adhésion de deux communes à la vocation « accueil de la petite enfance »
- 11 - Remboursement de la quote-part de l'excédent aux communes quittant ou ayant quitté le SIVOM

Une demande complémentaire d'informations sera faite au SIVOM, afin de pouvoir donner un avis averti sur ces sujets ultérieurement, comme :

- Les statuts du syndicat,
- L'impact financier de ces évolutions pour les Communes restantes,
- Les restructurations prévues suite à ces évolutions,
- Le budget du syndicat.

## **12 - Demande de subvention départementale et DETR rue Charles Lemaire - réseau eau potable :**

Monsieur le Maire explique la nécessité de sécuriser le réseau d'adduction en eau potable (AEP) et d'améliorer son rendement et la défense incendie sur tout le territoire de la commune.

Il s'avère donc nécessaire d'effectuer des travaux de renforcement de la canalisation d'alimentation en eau potable rue Charles Lemaire.

Le plan de financement prévisionnel est envisagé comme suit :

Département	57 970,00 €
DETR	74 800,00 €
Collectivité (autofinancement)	54 230,00 €
Montant Total HT des travaux	187 000,00 €

Après en avoir délibéré et par vote à l'**UNANIMITE**, les membres du Conseil Municipal, concernant le réseau d'eau potable de la rue Charles Lemaire :

- Autorisent Monsieur Le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil départemental et de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
- Approuvent le plan de financement prévisionnel mentionné ci-dessus,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette demande de subvention.

## **12 - Demande de subvention départementale et DETR rue du Puiseau - réseau eau potable :**

Monsieur le Maire argumente la nécessité de sécuriser le réseau d'adduction en eau potable (AEP) et d'améliorer son rendement et la défense incendie sur tout le territoire de la commune.

Il s'avère donc nécessaire d'effectuer des travaux de renforcement de la canalisation d'alimentation en eau potable rue du Puiseau.

Le plan de financement prévisionnel est envisagé comme suit :

Département	7 220,00 €
DETR	48 000,00 €
Collectivité (autofinancement)	64 780,00 €
Montant Total HT des travaux	120 000,00 €

Après en avoir délibéré et par vote à l'**UNANIMITE**, les membres du Conseil Municipal, concernant le réseau d'eau potable de la rue du Puiseau:

- Autorisent Monsieur Le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil départemental et de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
- Approuvent le plan de financement prévisionnel mentionné ci-dessus,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette demande de subvention.



Sans autre question des membres du Conseil Municipal, l'ordre du jour étant achevé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 heures 52.

Le Maire, **Gilles SELLIER**



# ANNEXE

Point 8 de l'ordre du jour : Achat d'un terrain à la SNCF - Parking de la Gare, parcelle AD 0110, en rouge ci-dessous :

